

Enseignement

MAUVAIS BULLETIN

Cours de rien, professeurs suspendus, examens annulés. L'année scolaire 2014-2015 a multiplié les mauvaises notes. Pas sûr qu'on ait envie de revoir de tels échecs en septembre.

Chaotique! Difficile de résumer autrement cette fin d'année scolaire émaillée par tant de couacs. Et on ne parle pas seulement de ces milliers d'examens d'histoire, de sciences ou de langues modernes qui viennent d'être annulés parce que les questions ont fuit sur les réseaux sociaux. De l'application du décret Inscriptions au "cours de rien", de la future et très contestée formation des enseignants au taux d'échec scolaire dans le supérieur, l'année 2014-2015 ne semble avoir épargné personne. Les ministres compétents, Joëlle Milquet en tête, en ont pris pour leur grade. Au point de susciter les plaintes de certains membres de son cabinet qui dénoncent aujourd'hui un mouvement anti-Milquet dans les médias. Reste que l'élève Enseignement risque bien de redoubler son année. Bilan.

LE COURS DE RIEN

"Un texte bâclé", mais qui pose aussi un problème de neutralité et porte atteinte à la liberté pédagogique... L'avis du Conseil d'État à propos de l'avant-projet de décret de Joëlle Milquet sur l'Encadrement pédagogique alternatif (EPA) est pour le moins cinglant. Après les nombreuses tensions entre le culte et l'école - un prof de religion islamique suspendu, des élèves interdites de cours en raison de leurs jupes jugées trop longues -, ce "cours de rien", comme on l'a vite surnommé, avait été proposé en catastrophe pour offrir une alternative aux élèves qui boycotteraient les classes de religion ou de morale à la rentrée prochaine. Sauf que le Conseil d'État a donc renvoyé la ministre de l'Éducation en seconde sess' et ravivé le feu des relations tendues entre le cdH (qui préférerait rendre le cours de morale déjà existant officiellement neutre) et un PS bien décidé à ne pas lâcher ce nouveau projet de cours offrant des possibilités d'éducation à la citoyenneté et de questionnement philosophique. À suivre.

FORMATION DES PROFS

6/10

C'est le gros devoir de vacances sans cesse repoussé par nos ministères. Sur l'étagère depuis plusieurs années déjà, le projet d'allongement et de renforcement de la formation des profs en Communauté française devrait permettre de lutter plus efficacement contre l'échec scolaire, de revaloriser la fonction d'enseignant et de mettre tous les profs au même barème. Si Joëlle Milquet et le ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS) ne jouent visiblement toujours pas dans la même cour - faut-il allonger les études à quatre ou cinq ans? Pour les instituteurs(trices) maternel(le)s également? -, les chiffres, eux, semblent faire l'unanimité. L'ajout d'une année de formation au cursus des enseignants coûterait quelque 15 millions d'euros par an tandis que l'impact d'une généralisation du "barème 501" à tous les professeurs avoisinerait 500 millions à terme. L'échec scolaire, lui, coûte à l'État 400 millions d'euros chaque année.

REFINANCEMENT DU SUPÉRIEUR

3/10

Faut-il, comme *Moustique* le titrait au printemps dernier, limiter l'accès aux études supérieures? En tout cas, le constat est sans appel: il y a aujourd'hui beaucoup trop d'échecs à l'entrée et trop peu de débouchés à la sortie. Il faut dire que le nombre d'étudiants ne fait qu'augmenter. À l'heure actuelle, on en dénombre ainsi 160.000 inscrits à l'université et dans les hautes écoles. Parmi eux, près de 60 % échoueront en première année. Un taux d'échec d'abord attribué au nombre croissant d'inscriptions (ou à l'absence d'examens d'entrée dans la plupart des formations), à la mauvaise orientation des étudiants et au manque de moyens de l'enseignement supérieur. Car si l'enveloppe budgétaire de ce secteur a gonflé de 16 % depuis 1996, le nombre d'étudiants, lui, a augmenté de... 37 %. Le refinancement tant attendu devrait donc se pointer à l'horizon 2017, promet Jean-Claude Marcourt. Sauf que l'équilibre budgétaire, lui, ne devrait pas être atteint avant 2018.

DÉCRET INSCRIPTIONS

4/10

Il avait gâché les mandats de Marie-Dominique Simonet et de Marie-Martine Schyns. Sous le règne de la nouvelle ministre de l'Éducation Joëlle Milquet, le décret Inscriptions a certes causé moins de couacs que les années précédentes. Mais difficile pour autant de dresser un bilan positif. Près de 700 élèves ne savent d'ailleurs toujours pas s'ils pourront entrer en première secondaire dans l'école de leur choix lors de la prochaine rentrée scolaire. La Commission interréseaux des inscriptions (Ciri) a donc décidé d'utiliser son pouvoir d'injonction pour ajouter un banc dans 80 % des classes déclarées complètes par les écoles. Une mesure qui devrait notamment permettre la création de 183 places supplémentaires à Bruxelles, région la plus touchée par ce décret Inscriptions. Mouais...

RÉFORME DES MATERNELLES

5/10

L'échec scolaire ne sévit pas seulement dans l'enseignement obligatoire et supérieur. Pour lutter contre le redoublement au jardin d'enfants (si si...), Joëlle Milquet a déposé un projet de décret qui va sévèrement brider cette pratique. Dorénavant, pour faire refuser l'entrée en primaire à un enfant de 3^e maternelle, il faudra invoquer des motifs exceptionnels et recevoir l'accord du ministère. Si l'école décide de passer outre, l'élève retenu n'entrera pas en ligne de compte pour le calcul de l'encadrement et n'apportera dès lors aucune subvention à l'établissement. Nouveau pavé dans la mare. L'opposition MR en Fédération Wallonie-Bruxelles dénonçant une ingérence de la ministre dans les choix pédagogiques des enseignants. Pour mieux préparer les enfants au cycle primaire, PS et cdH souhaiteraient également inciter le gouvernement Michel à abaisser l'âge de l'obligation scolaire à 5 ans. Mais est-ce vraiment légal? Oui, selon les constitutionnalistes auditionnés par la Commission de l'Éducation du Parlement de la Fédération. Reste que les statistiques nous apprennent que 98 % des enfants de 5 ans fréquentent déjà la maternelle... À croire qu'il n'y avait pas de matière plus urgente à régler en cette année particulièrement mouvementée.

SESSIONS D'EXAMENS

0/10

172.000 tests annulés. Difficile de terminer l'année sur une plus mauvaise note. Après les fuites sur les réseaux sociaux et l'annulation de l'épreuve de sciences du CE1D et de celle d'histoire destinée aux élèves de 6^e secondaire (CESS), voilà que le test de langues modernes du CE1D subit le même sort. Faut-il dès lors annuler l'ensemble des sessions, comme le demande Écolo? Et donner une cote d'exclusion à la ministre de l'Éducation? Joëlle Milquet n'est bien entendu pas directement responsable de ces fuites. Reste que la lenteur de réaction de la centriste, ainsi que l'archaïsme manifeste du système dont elle est en charge lui valent néanmoins un gros bonnet d'âne. À l'écrit et à l'oral.

✘ Harold Nottet